



**ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR L'EPURATION DES EAUX USEES DE
DELLEY-PORTALBAN-GLETTERENS**

Procès-verbal provisoire

Assemblée des délégués du 21 avril 2026

Présidence	Guerry Claude-Alain	Delley-Portalban
Délégués	Hotz Patrick	Delley-Portalban
	Elie Alexandre	Delley-Portalban
Comité directeur	Chardonnens Christophe administrateur (CoDir et délégué)	Gletterens
	Cotting Philippe	Delley-Portalban
	Keusen Jean-Daniel	Delley-Portalban
Collaborateurs STEP	Curty Samuel	
	Baudois Stéphane	
Excusé	Ney Sébastien	Delley-Portalban
Lieu :	Salle communale de Delley – 18h30	

Point 1 – Ouverture de l'assemblée

M. Claude-Alain Guerry, président de l'assemblée des délégués, salue cordialement les délégués de l'Association, les membres du Comité directeur et les collaborateurs. L'assemblée a été convoquée conformément à la loi en vigueur par invitation personnelle adressée aux délégués, par insertion dans la Feuille Officielle et affichage aux piliers publics.

M. le Président informe d'une rocade dans le tractanda, soit entre :

Point 3 Comptes de l'exercice 2025 et Point 4 Nomination de l'organe de révision des comptes de l'Association.

Aucune opposition n'est formulée par les membres de l'assemblée.

M. Guerry procède à la présentation de l'ordre du jour qui est approuvé, à l'unanimité, par les délégués présents.

Tractanda

1. **Ouverture de l'assemblée**
2. **Approbation du procès-verbal de l'assemblée des délégués du 9 décembre 2025**
3. **Nomination de l'organe de révision des comptes de l'Association**

4. Comptes de l'exercice 2025

- 4.1 présentation du compte de résultats
- 4.2 présentation du compte des investissements
- 4.3 rapport de l'organe de révision
- 4.4 rapport de la commission financière
- 4.5 approbation

5. Informations et divers

Point 2 – Approbation du procès-verbal

Les délégués ayant consulté le procès-verbal de l'assemblée du 4 décembre 2025 l'approuvent à l'unanimité.

Point 3 - Nomination de l'organe de révision des comptes de l'Association

M. Patrick Hotz, au nom de la commission financière, donne lecture de la proposition de reconduction de l'organe de révision des comptes de l'Association :

Conformément à la Loi sur les finances communales (LFCo), qui s'applique, par analogie, également aux associations de communes, le contrôle de la comptabilité et des comptes doit être assuré par un organe de révision externe.

Lors de l'assemblée des délégués du 13 mai 2025, la société Fiduflex SA a été nommé comme organe de révision pour les exercices 2025 à 2027.

Par courrier du 10 décembre 2025, ladite société a informé avoir fait l'objet d'une restructuration interne la conduisant à renoncer à son agrément. Dans ce cadre, les mandats attribués à Fiduflex SA ont été transférés à Almis Conseil SA, société agréée en tant qu'expert réviseur.

Ainsi, la commission financière propose de reconduire le mandat à la société Almis Conseils SA pour les exercices 2025 à 2027

Vote :

Les délégués, à l'unanimité, acceptent la proposition de la commission financière. La fiduciaire Almis Conseils SA est nommée en tant qu'organe de révision pour les exercices 2025 à 2027.

Point 4 – Comptes de l'exercice 2025

En préambule, M. Guerry évoque le courrier de M. Gilles Savary, reçu par les membres du Comité directeur le 19 avril 2026 par courriel ainsi que par courrier recommandé le 21 avril 2026 à la STEP. Ce courrier a été transmis aux membres de l'assemblée des délégués pour prise de connaissance.

Sur le fond comme sur la forme, ni l'assemblée des délégués ni le Comité directeur de l'AIEE ne sont habilités à traiter ce courrier, celui-ci se basant sur un recours, déposé par M. Gilles Savary à la Préfecture de la Broye, contre la décision d'approbation de la modification des statuts de l'AIEE par la commission administrative de Gletterens. L'assemblée communale de Delley-Portalban a, pour sa part, approuvé cette modification statutaire le 22 septembre 2025.

A noter que la clé de répartition n'affecte pas le résultat des comptes de l'AIEE pour l'exercice 2025, ni ceux des années antérieures. Dans l'hypothèse où une décision constaterait la nullité de la clé de répartition 50/50, les rectifications qui en découleraient concerneraient directement les communes membres. L'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées devrait, quant à elle, établir les décomptes rectificatifs.

De ce fait, la demande de constituer une réserve au bilan 2025 de l'AIEE, d'un montant minimal de CHF 400'000.00, ainsi que d'approuver les comptes de l'exercice 2025 sous réserve expresse de l'issue du recours, est sans objet. Un éventuel remboursement n'aurait pas d'incidence directe sur les comptes de l'Association.

4.1 Présentation du compte de résultats

Participation des communes : CHF 710'517.40 soit CHF 355'258.70 par commune. Budget 2025 CHF 701'250.00

Dans l'ensemble, les dépenses correspondent au budget, cependant, les principaux points sont relevés :

7201.3010.00	Salaire du personnel d'exploitation Engagement d'un nouvel employé avec effet au 1 ^{er} juillet 2025 (salaire 6 mois au lieu de l'année entière)
7201.3143.00	Frais entretien des infrastructures Principales dépenses dues à la vidange du dessableur, changement moteur d'une pompe, réparation suceur, changement console STAP Chalets, révision ozoneurs, changement automates des STAP, vidange fosse de relevage + nettoyage dessableur et pose obturateur, entretien STAP, vanne guillotines stockeur à boues. Bien qu'une partie des dépenses aient été prévues au budget, certaines sont dues à des réparations et de l'entretien d'urgence.
7201.3510.00	Attribution au maintien de la valeur
29002.00-29990.00	Dissolution financement spécial du maintien des valeurs, selon avis de l'organe de révision. Ce montant est conséquent au passage à MCH2. Ce fonds affecté au bilan, destiné à couvrir les réfections et rénovations d'infrastructures via les taxes perçues, n'a pas à être inscrit au bilan de l'Association sous compte 29002.00, au même titre que les résultats cumulés des années précédentes 29990.00 dont la dissolution est portée au crédit des participations des communes à parts égales 7201.4612.00.

4.2 Présentation du compte des investissements

Les travaux de réfection des installations techniques et des bassins sont toujours en cours de réalisation. Total des charges pour l'année 2025 de CHF 11'386.75. Dépense totale au 31.12.2025 CHF 239'479.55.

4.3 Rapport de l'organe de révision

M. Patrick Hotz donne lecture du rapport de la société Almis Conseils SA. L'opinion d'audit confirme que les comptes de l'exercice 2025 sont conformes à la loi sur les finances communales. L'organe de révision recommande d'approuver les comptes annuels tels que présentés.

Il est relevé que le SCI (système de contrôle interne) est en cours de validation.

4.4 Rapport de la commission financière

M. Patrick Hotz procède à la lecture du rapport de la commission financière :

La Commission financière a pris connaissance du compte de résultats et du compte des investissements de l'exercice 2025, ainsi que du rapport de l'organe de révision.

Elle a rencontré les responsables des finances du Comité directeur et la caissière en date du 13 avril 2026 pour une discussion et les renseignements souhaités ont été obtenus.

En fonction des éléments recueillis et par rapport aux comptes présentés, elle émet, sous l'aspect financier, un préavis favorable.

4.5 Approbation

Compte de résultats

Les délégués, sans objection, approuvent le compte de résultats 2025.

Compte des investissements

Sans objection, les délégués approuvent le compte des investissements 2025.

Point 5 – Informations et divers

Travaux de réfection des installations

Les travaux de préparation pour l'installation du nouveau dégrilleur sont en cours et s'effectuent dans les meilleures conditions pour le moment. La mise en service de l'automatisation suivra dans le courant du mois de septembre.

Step régionale

Le décompte de l'EBBV a été calculé sous MCH1, selon remarque de la commune de Gletterens. A noter que le passage à MCH2 pour les communes vaudoises n'est pas encore réalisé. Le vote pour le crédit d'investissement d'un montant de CHF 110 mio se déroulera lors de l'assemblée des délégués de l'EBBV ce jeudi 23 avril 2026. Les mises à l'enquête des réseaux sont prévues en mai et juin 2026. La mise à l'enquête de la STEP régionale s'est déroulée en mars. Les recours sont en phase de traitement.

Agenda

L'assemblée constitutive est fixée le 18 mai 2026 à la salle communale de Delley (heure à déterminer). La convocation parviendra aux délégués nommés dans les deux communes-membres dans les délais impartis.

Organisation

M. Cotting souligne la charge de travail supplémentaire assumée par les membres des Comités de direction de l'AIEE et de l'AISDPG représentant la commune de Delley-Portalban, découlant de la mise sous administration exceptionnelle de la commune de Gletterens.

M. Christophe Chardonnens précise que la commune de Gletterens, par l'intermédiaire de sa commission administrative, accomplira la part de travail qui lui incombe conformément aux dispositions prévues.

Plus aucune question n'étant posée, M. Guerry lève l'assemblée à 19h00 et adresse ses remerciements aux membres du comité de direction, aux délégués ainsi qu'aux collaborateurs.

Au nom de l'assemblée des délégués

La secrétaire

M. Collaud

Le président

C.-A. Guerry